

Décision

Générale

colonial

Décision n° 553 04/06/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date de publication
4 juin 1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de huit mois pour en jouir à Camaret-sur-Mer (Finistère), est accordé à M. Broise, chiffreur de 1er classe. M. Broise accompagné de son épouse rejoindra son lieu de congé par voie aérienne pour compter du 17 juin 1948 et voyagera aux frais du budget local (assimilation : 2e catégorie).